



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine

**Réorganisation partielle des services étages 3 et 4 et rez de
jardin du Centre des Finances Publiques MAGENTA à Rennes**

DRFIP35-MP-2026-2-MAGENTA-A

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(CCTP)**

LOT 02 PEINTURE et REVÊTEMENT DE SOLS SOUPLES

Maître d'Ouvrage

Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine
Division Budget Immobilier Logistique
Cité Administrative – Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES Cedex 9
Tél : 02 99 79 80 29

Table des matières

1. CADRE CONTEXTUEL ET SPÉCIFICATIONS DU PROJET.....	3
1.1 Objet et localisation.....	3
1.2 Classement de l'établissement.....	3
1.3 Connaissance des lieux et cohérence forfaitaire.....	3
1.4 Accessibilité PMR.....	3
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES.....	4
2.1 Prescriptions communes.....	4
2.2 Contraintes logistiques en site occupé.....	4
2.3 Protection des existants.....	4
3. TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	4
4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE PEINTURE.....	4
4.1 Préparations des subjectiles verticaux (Murs et cloisons).....	4
4.2 Système de peinture acrylique sur murs (Type "Super G").....	5
4.3 Système de peinture sur menuiseries et ouvrages bois.....	5
4.4 Reprises de peintures sur zones restructurées.....	5
5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES.....	6
5.1 Préparation des supports (Ragréage).....	6
5.1.1 Enduit de ragréage autolissant standard.....	6
5.2 Revêtement de sol vinylique en dalles/lames plombantes rigides amovibles (LVT).....	6
5.3 Plinthes de finition.....	7
5.4 Ouvrages de finition et profils de transition.....	7
6. NETTOYAGE GÉNÉRAL DE LIVRAISON.....	7
6.1 Consistance des prestations de nettoyage.....	7
6.2 Phasage réglementaire.....	8
7. PIÈCES GRAPHIQUES ET DOCUMENTS JOINTS.....	8

1. CADRE CONTEXTUEL ET SPÉCIFICATIONS DU PROJET

1.1 Objet et localisation

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les spécifications techniques et les conditions d'exécution des travaux du **Lot 02 : Peinture et Revêtements de sols souples**.

Les prestations s'inscrivent dans le cadre du projet de **réorganisation partielle des services** de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine (DRFIP 35).

- **Site d'intervention** : Centre des Finances Publiques **MAGENTA**, implanté au 2 Boulevard Magenta à Rennes (35000).
- **Périmètre d'application** : Les travaux concernent exclusivement le **rez-de-jardin (Rdj)**, le **3ème étage (R+3)** et le **4ème étage (R+4)**.

1.2 Classement de l'établissement

Les locaux sont classés en Établissement Reçevant du Public (**ERP**) de **5ème catégorie, de type W** (Locaux à usage d'administration, banques, bureaux). Tous les matériaux mis en œuvre devront répondre de manière stricte aux réglementations de sécurité incendie et d'accessibilité en vigueur pour cette catégorie.

1.3 Connaissance des lieux et cohérence forfaitaire

- **Obligation de résultat** : L'entreprise est soumise à une obligation de résultat absolue sur l'ensemble des prestations décrites dans ce document.
- **Reconnaissance des existants** : Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant la remise de leur offre, procédé sur le site à une reconnaissance approfondie des existants (état général, nature des subjectiles, structures porteuses et contraintes géométriques).
 - **POINT D'ARRÊT** : Un état des lieux contradictoire sera dressé avec l'entreprise intervenante avant tout démarrage afin d'éviter tout litige ultérieur.
- **Engagement sur les quantités** : Les métrés et quantitatifs sont établis par le candidat sur place au vu de l'existant. L'entrepreneur s'engage fermement sur les volumes relevés ; par conséquent, **aucune plus-value de quantité ou omission de support ne sera acceptée** en cours d'exécution.

1.4 Accessibilité PMR

Le bâtiment étant soumis aux réglementations PMR (Personnes à Mobilité Réduite), tous les équipements et revêtements prévus au présent lot devront être installés en conformité stricte avec la législation applicable (gestion des contrastes de couleur, garde de planéité aux interfaces, et hauteurs réglementaires).

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 Prescriptions communes

L'entrepreneur du présent lot est formellement soumis aux dispositions et obligations d'organisation générales définies dans le document *Lot 00 - Prescriptions communes tous corps d'état*

2.2 Contraintes logistiques en site occupé

Le bâtiment de la DRFIP 35 Magenta restera en activité et en fonctionnement continu pendant toute la durée de l'opération (présence de personnel dans les bureaux et circulations contiguës aux zones de travaux).

2.3 Protection des existants

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions et précautions utiles (écrans rigides, films polyane, bandes de masquage) pour assurer la conservation sans aucun dommage des ouvrages, mobiliers et matériels informatiques existants conservés, qu'ils soient dans ou contigus aux zones de travaux ou situés sur les parcours de transit du personnel.

3. TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les travaux seront exécutés en conformité avec les règles de l'art et les versions en vigueur des documents suivants :

- **NF DTU 53.12** : Revêtements de sol souples (Exigences de préparation et de mise en œuvre) ;
- **NF DTU 53.2** : Revêtements de sol PVC ;
- **NF DTU 59.1** : Travaux de peinture des bâtiments ;
- **NF DTU 59.4** : Revêtements muraux collés ;
- Les cahiers du CSTB, Avis Techniques et guides de pose des fabricants des systèmes retenus.
- **Exigence sanitaire** : L'ensemble des colles, enduits, peintures et revêtements devra justifier d'un étiquetage d'émission de polluants volatils **Classe A+**.

4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE PEINTURE

4.1 Préparations des subjectiles verticaux (Murs et cloisons)

- **Sur parois neuves (cloisons sèches)** : Époussetage, brossage, application d'une couche d'impression uniformisante et ratissage/rebouchage localisé des imperfections.
- **Sur parois existantes conservées (peinture ancienne, cloisons maçonnées, anciennes gouttes ou toiles de verre)** : Lessivage alcalin complet, égrenage mécanique, grattage des

parties non adhérentes, ponçage, traitement des fissures, éclatements ou cavités au mortier d'enduit adapté, suivi d'un nouveau ponçage généralisé et d'un dépoussiérage fin.

- La peinture sera normalisée NF environnement
Localisation : Pour l'ensemble des parois verticales à peindre, cloisons sèches neuves et existantes(cf plans joints)

4.2 Système de peinture acrylique sur murs (Type "Super G")

Mise en œuvre d'un système de peinture acrylique velours haute performance, à fort pouvoir garnissant, comprenant :

- 1 couche d'impression opacifiante adaptée au support ;
- 1 couche de peinture intermédiaire régulatrice ;
- 1 couche de finition appliquée au rouleau (aspect poché fin homogène, sans coulures ni traces de reprise) ;
- **Finition** : Teinte au choix exclusif du Maître d'Ouvrage.
- La peinture sera normalisée NF environnement
- **Localisation** : Ensemble des parois murales à peindre des niveaux Rdj,-R+3 et R+4 (cf. plans)
- Les évacuations d'eaux pluviales (EP) dont le coffrage n'est pas peint feront l'objet d'une mise en peinture sur tous les étages en respectant strictement les teintes existantes dans les circulations et les bureaux concernés..

4.3 Système de peinture sur menuiseries et ouvrages bois

Préparation et mise en peinture des éléments en bois comprenant :

- Lessivage, brossage, ponçage mécanique soigné pour casser le brillant des anciens feuil, et époussetage ;
- Rebouchage, traitement des fissures, désaffleurs et éclatements au mastic bois adapté ;
- Application d'un système acrylique haute performance : 1 couche d'impression primaire bois, suivie de **2 couches de peinture de finition** avec révision et égrenage intermédiaire entre les deux couches de finition ;
- La peinture sera normalisée NF environnement
- **Finition** : Teinte au choix de la Maîtrise d'Ouvrage.
Localisation : Ensemble des ouvrages bois, encadrements de portes, bâtis et plinthes bois créés dans les zones restructurées (Rdj, R+3, R+4).

4.4 Reprises de peintures sur zones restructurées

Réalisation de toutes les reprises de finition et raccords pour l'ensemble des zones de locaux modifiés, restructurés ou impactés par les saignées et interventions des autres corps d'état (cloisons, électricité).

5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES

5.1 Préparation des supports (Ragréage)

Le support devra être livré sec, propre, dépoussiéré et plan, conformément aux tolérances du DTU. L'entrepreneur exécutera les opérations suivantes :

5.1.1 Enduit de ragréage autolissant standard

- Application d'un primaire d'adhérence adapté au recouvrement existant.
- Coulage d'un enduit de ragréage autolissant à base ciment (mono ou bi-composant), d'une épaisseur minimale de 3 mm et maximale de 10 mm conforme à la classification P3 du local.
- Ponçage mécanique généralisé de la dalle ragrée et aspiration industrielle avant la pose des revêtements.
- Certificat CSTB neuf et rénovation
- **Localisation** : plan du rez de jardin

5.2 Revêtement de sol vinylique en dalles/lames plombantes rigides amovibles (LVT)

- **Prestation** : Fourniture et pose de dalles ou lames de sol vinyle hétérogène à pose plombante amovible, type *Designflooring LooseLay* (ou équivalent technique rigoureusement approuvé par la Maîtrise d'Ouvrage).
- **Caractéristiques minimales requises** :
 - Epaisseur totale de 4.5 mm
 - Pose plombante
 - Couche d'usure de 0.55 mm
 - Classement feu : Bfl-s1 selon la norme de réaction au feu
 - Poids : 7470 g/m²
 - Résistance à la glissance R10
 - Efficacité acoustique : 13 dB
 - Classification : commercial 33
 - Classification industrie : 42
 - Taux d'émissions COV, classement A+.
 - Teinte : au choix du Maître d'ouvrage et/ou Maître d'œuvre
 - Pose à la poisse avec produit compatible avec le produit compris nettoyage du support.
 -
- **Mise en œuvre** : Pose à la poisse (fixateur amovible) avec un produit parfaitement compatible avec le dossier du revêtement, y compris nettoyage préalable du support, calepinage soigné, découpes nettes et collage périphérique obligatoire pour les dalles ajustées de poids inférieur à 3,5kg
- **Finition et Teinte** : Aspect et teintes au choix final de la Maîtrise d'Ouvrage.
- **Localisation** : Selon plans d'aménagement et de repérage des sols joints au DCE.

5.3 Plinthes de finition

Plinthes en bois à peindre ou à vernir :

Plinthes en bois comprenant toutes les façons telles que coupes, entailles, ajustements, traînées. Les sujétions de collage et clouage font parties du forfait.

Plinthe en bois massif 10 x 100 mm à peindre

- Plinthe en bois massif à peindre, certifié par le PEFC ou FSC
- Bois de première qualité sans nœud, finition rabotée et poncée
- 1 bord chanfreiné ou arrondi

Localisation : En périphérie de l'ensemble des cloisons sèches, cloisons, doublages et des niveaux Rdj, R+3 et R+4 (sauf zones spécifiques dotées de plinthes bois à peindre).

5.4 Ouvrages de finition et profils de transition

- **Joints de dilatation structurels** : Fourniture et ancrage dans le ragréage de profilés couvre-joints de dilatation en aluminium avec insert souple EPDM élastomère, adaptés aux mouvements horizontaux et transversaux (type *Schlüter-DILEX-BT* ou équivalent). Localisation au droit des coupures de la structure générale.
Localisation : Selon plan du rez de jardin
- **Seuils de portes standard** : Profils de transition extra-plats en aluminium anodisé naturel de **30 mm de largeur**, pour trafic intense, posés de manière rapportée sans fixation apparente (clippés ou collés par double encollage). Localisation aux intersections de pièces ou aux seuils de fractionnement technique.
Localisation : Selon plan du rez de jardin
- **Couvre-joints de jonction de zones** : Profilés couvre-joints biseautés en aluminium anodisé strié ou lisse de **60 mm de largeur** (type *Romus 28213* ou équivalent), à fixation mécanique, prévus spécifiquement aux limites de la zone de travaux tertiaires et des locaux techniques conservés.
- **Localisation** : Selon plan

6. NETTOYAGE GÉNÉRAL DE LIVRAISON

6.1 Consistance des prestations de nettoyage

Le nettoyage final de livraison est entièrement dû au forfait du présent lot. Il devra faire disparaître de façon définitive toutes les traces de peinture, de colle, de ciment ou d'huiles de chantier sans altérer l'état de surface des matériaux. Les prestations comprennent obligatoirement :

- L'aspiration industrielle minutieuse et le lavage mécanique (auto-laveuse et produits adaptés du fabricant) de l'intégralité des nouveaux revêtements de sols et des plinthes ;
- L'essuyage humide et dépoussiérage des canalisations apparentes ;
- Le nettoyage complet et méticuleux des appareillages électriques terminaux (plaques d'interrupteurs, prises de courant, plastrons, blocs d'éclairage) ;
- Le lavage complet des vitres **sur leurs deux faces** ainsi que le dégraissage des châssis des menuiseries extérieures des niveaux concernés ;

- Le dépoussiérage, l'essuyage et le nettoyage de tous les ouvrages de menuiserie intérieure (portes, blocs-portes, poignées) et de serrurerie métallique ;
- Le dépoussiérage final de l'ensemble des surfaces peintes.
-

6.2 Phasage réglementaire

Le nettoyage final sera impérativement réalisé en deux phases distinctes :

1. **Première phase (Avant les OPR) :** Nettoyage soigné des menuiseries extérieures, vitrages, serrureries et nettoyage de dégrossissage des sols pour permettre les Opérations Pré-alables à la Réception.
2. **Deuxième phase (Avant Réception définitive) :** Nettoyage de finition absolue de l'ensemble des ouvrages pour une mise à disposition immédiate des locaux aux agents de la DRFIP 35.

7. PIÈCES GRAPHIQUES ET DOCUMENTS JOINTS

- Le dossier de consultation comprend les pièces complémentaires annexées suivantes, dont l'entreprise doit obligatoirement prendre connaissance pour établir son offre :
- Pièce jointe n° 2 : Plans de l'état actuel des niveaux 3, 4 et rez-de-jardin (3 plans);
- Pièce jointe n° 3 : Plans de l'état projeté et plans de repérage des cloisons/plafonds/peinture/sol des niveaux 3, 4 et rez-de-jardin (3 plans)
- Pièce jointe n° 4 : Plan de l'état projeté et de repérage pour le courant fort/courant faible des niveaux 3, 4 et rez-de-jardin (3 plans)
- Pièce jointe n° 5 : Plan de phasage des travaux (3 plans)